



Sucession et testament de mon pere

Par **franisa**, le **12/11/2014 à 16:30**

Bonjour, mon père est décédé, mon père vient de décéder et a laissé un testament nous sommes deux filles et un garçon (enfants légitimes) le testament précise que mes deux sœurs sont légataires universels des biens immobiliers et mobiliers. Quels sont mes droits en tant que fils ???? merci de me renseigner cordialement

Par **aguesseau**, le **12/11/2014 à 17:01**

Bjr, comme enfant, vous êtes héritier réservataire (comme vos sœurs) c'est à dire en présence de 3 enfants vous devez recevoir, au minimum, un quart de la succession de votre père. Les legs à vos sœurs seront réduits d'autant, elles se partageront par moitié les 3/4 qui restent soit 3/8 chacune. Cordt

Par **franisa**, le **12/11/2014 à 17:30**

merci beaucoup cordialement